



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 21 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....9
Présents.....9
Votants.....9
Exprimés.....9

Date de la convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 21 mars à quatorze heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : ALCOUFFE Stéphanie, ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, DUFAYS Frédéric, KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de neuf.

SECRETAIRE DE SEANCE Madame CAVAILLES Françoise a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N°2026-4
DELIBERATION N°2026-4-15
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
Désignation d'un représentant au sein de l'association « Site authentique et remarquable de l'Aveyron »

Vu la délibération 2024-13-2 du 5 décembre 2024 portant adhésion de la commune à l'association « Site authentique et remarquable de l'Aveyron » ;

Vu les élections du 15 mars 2026 ;

Vu l'installation du conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Considérant que cette association, a pour vocation de promouvoir les sites remarquables et authentiques situés en Aveyron, de contribuer à la fréquentation touristique et culturelle de leurs sites, d'offrir une structure de concertation, de coordination et de soutien aux membres de l'association pour favoriser le développement économique de leurs sites, de mener des réflexions et actions communes, susciter et participer aux actions relatives à la conservation, la restauration et la mise en valeur de leur patrimoine et de leur environnement, d'assister et représenter ses adhérents dans toutes les démarches auprès des collectivités, organismes, établissements, publics ou privés, régionaux, nationaux, européens, internationaux ;

Considérant que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant auprès de cette association ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
à neuf voix pour,

- **Désigne** Mme CALMELS Anne pour représenter la commune auprès de l'association « Site authentique et remarquable de l'Aveyron » ;

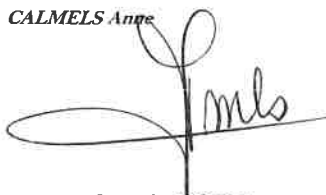
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ~~24~~ mars 2026
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le ~~24~~ mars 2026

Le Maire
CALMELS Anne



Le secrétaire de séance
CAVAILLES Françoise



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.